

Instrument conditionnels et engagements sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré IFT_ENGAG

Octobre 2014

Présentation

Le tableau IFT_ENGAG recense, hors créances et dettes rattachées, les instruments conditionnels achetés et vendus et les engagements sur instruments financiers à terme (IFT) négociés de gré à gré.

Contenu

Instrument conditionnels achetés et vendus (Tableau IFT_ENGAG – 1^{ère} partie)

Lignes

Les lignes sont ventilées entre les instruments de taux d'intérêt, de cours de change, sur actions et sur indices boursiers, et autres instruments conditionnels.

Les instruments conditionnels achetés ou vendus dans le cadre d'une opération de couverture sont ceux qui sont négociés dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture.

Colonnes

Les colonnes font apparaître le montant total des opérations (résidents et non-résidents confondus), avec le détail des amortissements ou des dépréciations le cas échéant.

Engagements sur instruments financiers à terme (Tableau IFT_ENGAG – 2^{ème} partie)

Les opérations effectuées de gré à gré se ventilent entre instruments de taux d'intérêt, instruments de cours de change et autres instruments que les instruments de taux d'intérêt et de cours de change. Une seule colonne regroupe le montant des opérations avec les résidents et non-résidents.

Règles de remise

Établissements remettants

Établissements de crédit et entreprises d'investissement, autres que les sociétés de gestion de portefeuille, ainsi que les personnes morales membres des marchés réglementés d'instruments financiers ou effectuant une activité de compensation d'instruments financiers, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique, à l'exception des succursales d'entreprises d'investissement ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Seuil de remise

Le tableau IFT_ENGAG appartient au bloc d'activité relatif aux instruments financiers à terme. Tous les tableaux relatifs à ce bloc d'activité sont remis dès lors que l'établissement assujéti dépasse un seuil d'activité sur les instruments financiers à terme fixé à 150 millions d'euros. La position d'un établissement assujéti relativement aux différents seuils d'activité est évaluée chaque année par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution dans les conditions définies à l'annexe 1 de l'instruction de la Commission bancaire n° 2009-01.

Territorialité

Les établissements remettent un tableau « Toutes zones » pour l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles ils exercent leur activité.

Monnaie

Les établissements assujétis remettent un tableau établi en euros pour leurs opérations en euros et en devises.

Périodicité et délai de remise

Remise trimestrielle à J+25 (en jours calendaires). Au plus tard le dernier jour du mois qui suit la date d'arrêté pour les établissements de crédit dont les documents comptables transitent par un organe central ou une association professionnelle.

Dans le cas des établissements mono-zone d'activité, et afin d'assurer les contrôles avec les données de la zone d'activité France du tableau SITUATION, les établissements assujétis soumis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires remettent les données « Toutes zones » du tableau IFT_ENGAG au plus tard à J+25, calculées toutefois à partir d'une base identique à celle utilisée pour déclarer les données pour la zone France du tableau SITUATION.